

Cour d'Appel de Versailles  
Tribunal judiciaire de Versailles  
Jugement prononcé le : 17/03/2022  
5ème chambre correctionnelle section 2  
N° minute :  
N° parquet :  
Plaidé le 10/02/2022  
Délibéré le 17/03/2022

Extrait des minutes du Greffe  
du Tribunal Judiciaire de Versailles

## **JUGEMENT CORRECTIONNEL**

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Versailles le DIX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX,

composé de vice-président, présidente du tribunal correctionnel désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de , greffière,

en présence de substitut,

a été appelée l'affaire

### **ENTRE :**

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

### **ET**

#### **Jugé et opposant**

Nom :

né le

Nationalité :

Situation familiale :

Situation professionnelle

Antécédents judiciaires :

Demeurant :

Situation pénale :

non comparant représenté avec mandat par Maître SCHINAZI Allan  
avocat au barreau de PARIS toque E1098,

#### **Prévenu du chef de :**

- CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS  
faits commis le

## DEBATS



Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de

**DÉCLARE** recevable l'opposition formée par

**MET À NÉANT** l'ordonnance pénale correctionnelle rendue le \_\_\_\_\_  
à l'encontre de \_\_\_\_\_ et statuant à  
nouveau ;

**SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :**

**FAIT DROIT** à l'exception de nullité soulevée ;

**RELAXE** \_\_\_\_\_ ; des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE



LA PRESIDENTE



COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Le Greffier

1 copie dossier

1 copie TAJ

1 copie Me Schinazi

09 SEP. 2022